



RWE



**Projet solaire
de Cressia**

Enquête publique
du 24 janvier au 25 février 2025



Le calendrier prévisionnel du projet solaire



Un chantier adapté aux enjeux

Le chantier de construction est prévu pour 5 mois. Le calendrier est adapté pour réaliser les travaux en dehors des phases sensibles pour la faune et la flore sur site. L'ensemble des mesures prises en phase chantier est disponible dans l'étude d'impact environnemental. Celles-ci permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines.

Une production d'énergie décarbonée

Lors de l'exploitation, l'entretien du parc sera assuré par éco-pâturage ovin par un éleveur de la commune. Le parc permettra d'alimenter en électricité (chauffage compris) environ 2 200 foyers. (source : Ademe). L'énergie solaire photovoltaïque permet une production renouvelable d'électricité : aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation. L'énergie produite sur votre territoire participera à la souveraineté énergétique de la France, et garantira à votre commune des bénéfices annuels (cf. volet ci-contre).

Un démantèlement encadré par la loi

À la fin de l'exploitation du parc solaire, le démantèlement se fera aux frais de la SAS Parc Solaire de Cressia. L'exécution du démantèlement est garantie par la Loi, mais aussi par la Convention signée entre la commune de Cressia (propriétaire du foncier) et la SAS Parc Solaire de Cressia, détenue par RWE. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) exigera des garanties financières avant d'attribuer un tarif de revente d'électricité à ce projet.

Le démantèlement du projet est d'ores et déjà pris en compte dans le plan d'affaires : le Parc Solaire de Cressia gardera une autonomie financière et pourra réaliser les travaux de démantèlement sans apport financier de RWE.

Un projet aux impacts maîtrisés

L'étude environnementale



Ecologie / © Coendef

L'étude faune-flore a été réalisée par le bureau d'études indépendant Envol Environnement, avec plusieurs dizaines de relevés des espèces durant un cycle biologique complet (un an).

En résumé : la zone de projet comprend des habitats prairiaux et des formations boisées. Un habitat d'intérêt communautaire (milieu naturel protégé, jugé important pour la biodiversité au niveau de l'Union européenne) et une espèce de flore patrimoniale (Orchis bouffon), présentant un enjeu de conservation modéré, ont été répertoriés. Concernant les oiseaux, les enjeux de conservation sont qualifiés de modérés au niveau des zones boisées, des haies et des zones de fourrés, et de faibles à très faibles dans le reste de la zone. Les inventaires sur les chiroptères (chauves-souris) ont mis en avant une faible diversité du cortège, avec des enjeux de conservation qualifiés de faibles à très faibles.

Finalement, l'ensemble des impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont jugés faibles à très faibles par le bureau d'études grâce aux mesures mises en place pendant les phases de construction et d'exploitation. Ces mesures (d'évitement et de réduction) visent à adapter le projet à la sensibilité du site, notamment : éviter les zones les plus sensibles, espacer davantage les panneaux solaires que dans un projet classique, ajuster le calendrier des travaux pour ne pas perturber la période de reproduction des animaux, et concevoir la centrale solaire en tenant compte des besoins des espèces présentes.



Photomontage du parc solaire de Cressia

L'étude paysagère

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études indépendant Inddigo.

Les visibilités du parc sont fortement limitées par la position du site sur les hauteurs d'un chaînon et par les nombreux boisements à proximité.

Afin de visualiser la centrale solaire dans le paysage, des photomontages ont été réalisés depuis plusieurs points de vue. Ils seront consultables durant la phase d'Enquête Publique.

L'étude des milieux physique et humain

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études indépendant Inddigo, et prend notamment en compte les enjeux liés aux feux de forêt et eaux souterraines. En fonctionnement normal, une centrale photovoltaïque n'influence pas les départs de feu de forêt. L'impact est jugé modéré, du fait de l'étendue potentielle et non de la fréquence des feux de forêt (proximité de boisements). RWE a pris en compte ce risque en appliquant les préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours et en prévoyant un débroussaillage dans un rayon de 50 m autour du projet. En outre, le parc photovoltaïque en exploitation ne sera à l'origine d'aucun rejet de produit, ainsi aucune pollution directe du milieu, notamment des eaux souterraines, n'est à envisager.

Un projet créateur de valeur pour le territoire

Les bénéfices économiques pour les collectivités du territoire



Comme toute installation, la centrale solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire. De plus, étant propriétaire du foncier, la commune de Cressia percevra annuellement un loyer et une indemnisation pour l'utilisation des chemins.

COLLECTIVITÉS	BÉNÉFICES ANNUELS
Commune de Cressia	18 020 €/an
Communauté de communes Terre d'Émeraude	7 310 €/an
Département du Jura	4 480 €/an*

**simulation basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)*

Un projet au bénéfice de l'agriculture



Autour et sous les panneaux de la centrale solaire de Cressia sera mis en place de l'éco-pâturage : le fauchage et le débroussaillage des 6,4 ha de prairie seront réalisés par des moutons.



L'éco-pâturage apporte divers bénéfices :

- il permet de limiter les coûts d'entretien des parcelles, ainsi que ceux du nourrissage des bêtes ;
- il permet une gestion plus durable, moins émettrice de pollution, de la végétation ;
- il permet la fertilisation naturelle des sols et donc d'améliorer la qualité de celui-ci.

Des mesures de compensation agricole sont également prévues. Un montant (validé en CDPENAF) permettra de financer des projets collectifs agricoles sur le territoire.

Des échanges sur l'identification de projets sont en cours avec différents organismes.

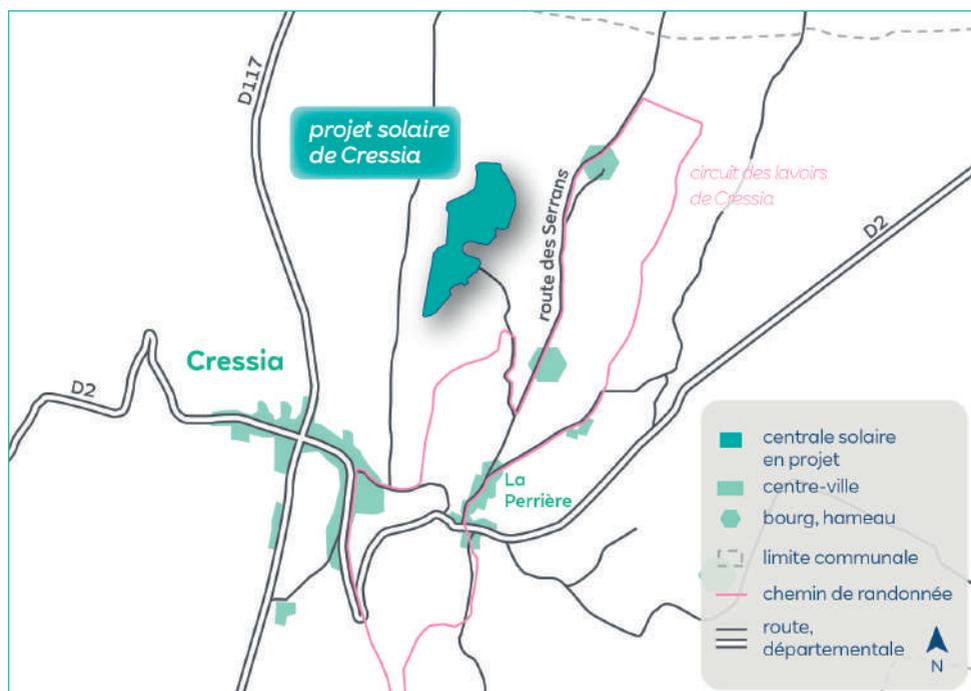
Le projet solaire de Cressia

Le mot de la cheffe de projet



« L'enquête publique est une étape majeure pour ce projet solaire dont l'implantation a été réfléchi en fonction des enjeux du site. Nous vous encourageons à consulter le dossier d'enquête publique afin de connaître les détails du projet et d'émettre votre avis. »

Marine Plaza



6,4

ha

C'est la surface clôturée du parc. Le taux de couverture varie en fonction de l'espacement des panneaux : en tout, les panneaux couvriront 2,2 ha.

2027

C'est la date prévisionnelle de mise en service du parc photovoltaïque de Cressia.

4,9

MWc

(Mégawatts-crête)

Puissance photovoltaïque potentielle avec un parc de 6,4 hectares

Sources : RWE

Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets solaires. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par la commission d'enquête, ainsi que son propre avis motivé, sont pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale. **Pour le projet solaire de Cressia, l'Enquête publique est prévue du 24 janvier au 25 février 2025.**



Comment participer ?



Registre sur Internet



Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)



Permanences de la Commission d'enquête en Mairie

Comment participer ?

- ✓ **Via le registre sur internet** à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5899>
- ✓ **Via le registre en mairie de Cressia** : permanences des Commissaires enquêteurs en Mairie de Cressia aux dates suivantes :
 - **Vendredi 24 janvier de 9h à 12h**
 - **Mardi 4 février de 9h à 12h**
 - **Vendredi 14 février de 14h à 17h**
 - **Vendredi 21 février de 9h à 12h**
 - **Mardi 25 février de 14h à 17h**
- ✓ **Par courrier postal à la mairie de Cressia** en précisant « M. le Président de la Commission d'enquête - Enquête publique parc solaire de Cressia »
- ✓ **Par courrier électronique** à l'adresse : enquete-publique-5899@registre-dematerialise.fr
En précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique - Observations - Parc solaire de Cressia »

Contact

Marine Plaza

Cheffe de projets solaires

marine.plaza@rwe.com

fr.rwe.com